



Waremmes, le 20 avril 2017

<p style="text-align: center;"><b>Commission Locale de développement Rural</b> <b>Compte rendu du Groupe de Travail – Economie, Agriculture, Tourisme</b> <b>19 avril 2017</b></p>
--

Membres de la CLDR :

Présents : 10 personnes : Valérie BLERET, Michel BOLLINGER, Patrick de CHANGY, Anne DE SMET, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Louis LAMBERT, Nicolas LEROY, Bernard SACRE, Philippe THISE

Excusé : André RIGO

Présences :

Pour la Commune : Isabelle EBROIN, ADL, Agent-relais de l'opération

Pour la FRW : Mathilde PAUQUE, Marc VAN DEN BROECK, Agents de développement

Ce compte-rendu est une retranscription catégorisée des différentes propositions émises par les participants lors du Groupe de Travail. Il sera transmis à l'Auteur de PCDR qui aura pour mission de rédiger un ensemble de projets cohérents avec la stratégie.

<p><b>Objectif 1 - Développer les circuits courts et promouvoir les producteurs locaux</b></p>
--

**1. Créer un point de distribution des produits locaux**

Ce projet est déjà en cours de réalisation par la Commune. Un espace de vente est prévu au moulin de Ferrières pour les produits du pays Burdinale-Mehaigne et des négociations sont en cours avec Hesbicoop pour y installer un point relais (Hesbicoop est une nouvelle coopérative à finalité sociale distribuant des produits alimentaires hesbignons).

En outre, des paniers de produits locaux sont également disponibles à Couthuin auprès de la maraîchère « A la mode de chez nous » et un relais « Point ferme » est organisé à Héron à l'asbl Natura Burdinne.

Les commandes auprès de Hesbicoop se feront par internet via un site qui recensera les différents producteurs.

- Les participants souhaitent toutefois que les commandes puissent également être livrées à domicile (moyennant paiement), ou dans les maisons de village, car le moulin n'est pas aisément accessible à tous et les horaires ne seront peut-être pas compatibles avec la vie professionnelle.
- C'est également un moyen de dynamiser les maisons de village et de recréer des lieux de socialisation.
- Les participants souhaiteraient pouvoir être en contact, au moins de temps en temps avec les producteurs, un peu à la manière de paysans artisans (<http://www.paysans-artisans.be>) où ces derniers viennent parfois assurer la vente de leur produit.

## **2. Définir une identité pour les producteurs locaux**

La confiance des consommateurs est liée à leur proximité avec le producteur ; il est important de pouvoir les identifier, voire mettre un visage sur un nom.

Il est proposé de réfléchir à un moyen permettant d'identifier rapidement les producteurs locaux et d'y associer un gage de qualité (logo, étiquette sur les produits, enseigne, fléchage...). Pour des raisons de cohérence du territoire, ce projet devra concerner l'ensemble des producteurs du Pays Burdinale Mehagne en collaboration avec le Parc Naturel.

- Le calendrier annuel de la CCAR pourrait être consacré aux produits / producteurs locaux
- Une journée des producteurs, ou un événement récurrent pourraient être organisés pour mieux faire connaître les producteurs (balades gourmandes, circuits découverte, ...)

## **3. Mettre à disposition les cuisines du Plein vent pour la transformation de produits locaux**

La salle « Le Plein vent » dispose de cuisines collectives aux normes d'hygiène exigées par l'AFSCA. Elles ne sont utilisées qu'épisodiquement.

En ce qui concerne les produits locaux, leur transformation (préparation, conserve...) permet de dégager une meilleure marge financière.

Il paraît donc intéressant de pouvoir mettre les cuisines du Plein vent à disposition des producteurs, éventuellement en location, en pour peu que cela n'empiète pas avec les activités habituelles et locations.

## **Objectif 2 - Soutenir les exploitations agricoles par la promotion et l'aide à la diversification durable**

### **4. Organiser, avec le CCAR, des voyages/ visites d'études d'exploitations agricoles**

La situation économique des agriculteurs étant difficile, il est important pour eux de rester ouverts à de nouvelles opportunités et de s'informer sur ce qui se fait de mieux ailleurs. La rencontre d'autres agriculteurs qui ont réussi à améliorer leur situation grâce à la diversification sera une source d'inspiration pour les agriculteurs de Héron.

- Ce type de projets peut être organisé en collaboration avec le réseau wallon de développement rural (<http://www.reseau-pwdr.be>)

### **5. Acquérir un terrain agricole afin de le mettre à disposition d'un maraîcher ou d'un jeune agriculteur voulant lancer une nouvelle activité**

Il pourrait s'agir d'une régie foncière communale, ou d'une coopérative citoyenne. Dans ce cas, la location de la terre ne permettra pas de rétribuer le capital. Il s'agirait donc d'une démarche éthique plutôt que financière de façon à soutenir l'agriculture et garantir en partie la ruralité.

- A noter que l'acquisition de terrain est possible dans le cadre de l'ODR si un projet concret d'installation d'un maraîcher est défini. Emilie Verkaeren qui occupait un terrain à Couthuin a depuis peu déménagé, et il n'y a actuellement plus de maraîcher à Héron. Un projet du CPAS verra cependant bientôt le jour.
- Une collaboration avec la coopérative Terre en vue, qui accompagne des projets d'installation et de pérennisation agricoles par l'acquisition de terres a également été évoquée.

### **6. Installer des points de ventes automatiques de produits fermiers**

A l'instar des distributeurs de pain, il s'agirait d'armoires frigides équipées d'un monnayeur où les clients pourront se procurer les produits proposés par le fermier. Il devrait a priori s'agir de produits à haute valeur ajoutée (transformés) ou à rotation rapide (fraises, lait...) pour garantir que les produits proposés n'aient pas le temps de périmer.

Une réflexion devra être faite quant à la localisation de ces machines ; il est préférable de choisir un lieu de passage fréquent pour que les consommateurs ne doivent pas trop modifier leurs habitudes de déplacements. Plus d'information :

<http://www.distributeurautomatique.net/distributeur-produits-fermiers>

L'exemple est cité d'un producteur de Glons qui a installé ce type de système pour un produit particulier (des pommes) et a fini par l'étendre, en raison du succès rencontré, à quasiment l'ensemble de sa production.

Justification :

- *Les exploitants agricoles n'ont pas toujours le temps de proposer des horaires de vente correspondant aux attentes des consommateurs*

**7. Accompagnement de jeunes agriculteurs par des exploitants expérimentés**

Un peu comme les *Business Angels*, ([explication](#)) des agriculteurs mieux établis pourraient mettre à disposition de jeunes exploitants porteurs d'un projet original leurs compétences, leur expérience, leur réseau, une partie de leur temps, voire du capital pour les accompagner dans le développement de leur entreprise. Cela permettrait également aux agriculteurs en fin de carrière de trouver une relève potentielle.

Ce projet n'a pas été plus détaillé.

**8. Construction d'une unité de biométhanisation**

La biométhanisation est une technique permettant de valoriser des matières premières animales ou végétales (lisier, déchets végétaux, cultures spécifiques) en produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur. Le digestat solide (ce reste en fin de production) est un terreau de bonne qualité tandis que la fraction liquide peut être utilisée comme engrais.

L'électricité produite peut être revendue et réinjectée sur le réseau.

Economiquement la chaleur doit être utilisée le plus localement possible pour chauffer des infrastructures importantes telles qu'un hall omnisport, une école, une crèche, ...

L'installation doit être dimensionnée en fonction de l'utilisation possible de la chaleur produite. Les nuisances générées sont assez réduites et sont plutôt d'ordre esthétique. Les installations sont automatisées et ne demandent que très peu de main d'œuvre.

Plus d'information :

[http://www.valbiom.be/files/library/Docs/Biomethanisation/fagbiogazedoravalbiom\\_vf1351069364.pdf](http://www.valbiom.be/files/library/Docs/Biomethanisation/fagbiogazedoravalbiom_vf1351069364.pdf)

Justification :

- *Pour les exploitants agricoles présents ; il y a sur le territoire suffisamment de déchets générés localement pour justifier une telle installation. Ce pourrait également être pour eux une source de diversification en cultivant des végétaux adaptés à la biométhanisation.*
- *A noter que le Miscanthus évoqué en réunion n'est pas valorisable en méthanisation mais bien en combustion*

**Objectif 3 - Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux**

**9. Construction d'un atelier rural – bâtiment relais**

Un atelier rural est une solution communale pour garder et développer des petites entreprises à la campagne dans le cadre d'une Opération de développement rural. C'est le pendant communal d'un bâtiment relais de la SPI. Loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME, il a pour fonction de faciliter le lancement de jeunes entreprises en évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il peut également héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification.

Il peut s'agir d'une construction neuve ou d'une réhabilitation, telle qu'une ancienne ferme ; Il doit être facilement accessible et à proximité des grands axes de communication. L'emplacement pressenti serait près du bâtiment relais de la SPI, rue Chavée, à Couthuin. En outre, ce dernier a été conçu, sur choix de la SPI, pour n'accueillir qu'un seul locataire.

Sa conception doit être suffisamment modulable pour accueillir des entreprises variées. Il comporte en général plusieurs grands espaces / ateliers, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires.

Au terme du bail convenu avec l'entreprise, celle-ci peut le renouveler, quitter le bâtiment qui sera alors loué à un autre entrepreneur, acheter l'atelier pour s'y installer définitivement.

L'argent dégagé doit être investi dans un autre projet du PCDR ou dans un nouvel atelier rural.

Ce type de projet peut être subsidié jusqu'à 80% pour les premiers 500.000€

**10. Création d'une centrale de repassage**

Ce type de service est ouvert à toute personne qui peut déposer et reprendre son linge selon des horaires définis. Le paiement s'effectue par titres-service (fiscalement déductibles) selon un tarif établi par la commune. Dépendant habituellement du CPAS ou de l'Agence locale pour l'emploi, une centrale de repassage peut offrir du travail à plusieurs personnes peu qualifiées.

**Justification :**

- *Ce type d'infrastructure n'est actuellement pas proposé sur la commune malgré l'existence d'une demande.*

### **11. Implantation d'une maison de repos**

Bien que ce projet ait également sa place dans le GT Service en répondant à l'objectif du maintien des personnes âgées à domicile, il a été envisagé ici pour ses aspects économiques. Même si la construction d'une maison de repos est un investissement très conséquent (et peut dépasser largement les capacités communales), c'est un investissement extrêmement rentable car l'offre est très largement inférieure à la demande. Une maison de repos emploie en général un nombre important de personnes aux profils divers, qualifiés ou non.

Des services annexes d'aide à la personne sont en général créés ou pérennisés sur le territoire grâce à ce type d'infrastructure (coiffure, kiné, animation...)

#### *Justification :*

- *Le diagnostic a bien mis en évidence le manque de places d'accueil pour les aînés sur le territoire communal. Une demande existe donc tant au niveau local que des communes voisines.*

### **12. Proposer des incitants fiscaux à l'emploi ou à l'établissement**

Qu'il s'agisse d'un subside communal à l'engagement ou d'une diminution de taxes, charges, les participants estiment que la démarche peut participer à la création d'emplois locaux.

Il s'agit d'une décision politique qu'il reviendra au Collège de suivre ou non.

**Objectif 4 - S'appuyer sur les structures supra-communales pour développer les atouts touristiques de la commune**

### **13. Créer un syndicat d'initiative**

Un point d'accueil touristique est prévu au moulin de Ferrières et l'engagement d'un employé est en cours.

Obtenir l'appellation syndicat d'initiative permettrait d'aller chercher des sources de financement supplémentaires.

### **14. Elaborer une identité de territoire pour la commune**

L'offre touristique étant surabondante, il est important que la commune puisse se démarquer d'autres destinations en dotant la commune d'une image forte liée à une de ses spécificités.

Héron fait partie du Pays Burdinale Mehaigne, composé de quatre communes.

- Braives se positionne comme commune du saule,
- Wanze penche pour la commune de la pierre,

- Pour Héron, il est proposé de décliner l'image et les activités autour de la céréale (meunerie, boulangerie, cultures locales...)

Il s'agira donc d'établir le marketing du territoire autour de cette thématique qui se concrétise déjà à travers les projets du moulin de Ferrières. Une image forte et positive aura un impact positif sur la fréquentation touristique, mais également sur l'attractivité générale de la commune (entreprises, nouveaux habitants...)

### **15. Elargir l'offre de produits touristiques**

La commune présente de nombreux atouts touristiques qu'il convient de renforcer en proposant un panel d'activités variées aux visiteurs

- Balades thématiques, guidées ou non (patrimoine, nature, gourmande, découverte des villages...)
- Fêtes thématiques (des moissons, de la betterave, du blanc bleu...)
- Placer, le long des balades existantes ou à créer, des panneaux explicatifs du patrimoine (éventuellement via QR code ?)
- Organiser une formation pour les Guides-nature
- Développer une infrastructure permettant d'héberger des groupes
- Organiser des animations sur le thème de l'environnement pour les écoles
  - o Organiser des classes vertes

Dans le cadre du projet précédent :

- Créer le jardin de la céréale mettant en valeur la diversité des céréales et leurs utilisations

<b>Projets non-repris ou non-analysés</b>
---

- Développer les titres-services. Ceux-ci sont déjà disponibles sur la commune : le projet est écarté
- Création d'une supérette ou d'une épicerie locale : il n'y a plus de magasin généraliste sur le territoire. Les habitants de Waret bénéficient de solutions de relative proximité à Burdinne ou Bierwart. Les autres doivent se rendre assez loin. Il n'y a pas beaucoup de leviers pour créer ce type de commerce à part les épiceries coopératives que feraient bénévolement vivre les habitants. Une supérette va apparemment ouvrir sous peu à Longpré, à la porte de la commune, ce qui répond aux attentes des participants : le projet est écarté.
- Garantir la qualité des connexions internet pour les entrepreneurs : réflexions et négociations en cours au niveau communal
- Faire un recensement des acteurs économiques locaux : déjà réalisé par l'ADL
- Améliorer l'offre HoReCA : la demande existe, mais quel est le levier d'action ? Projet abandonné
- Créer un espace de co-working, bureaux partagés

- Réaliser un cadastre agricole : qui fait quoi à quel endroit ?
- Faciliter la mutualisation de ressources, d'outils (groupement d'employeur)
- Production de saule comme bois-énergie
- Organiser le marché hebdomadaire dans les autres villages de la commune
- Activer la Zone d'activité économique

#### **A transférer au GT Mobilité**

- Améliorer l'offre des TEC
- Mieux entretenir les voiries secondaires, investir dans un camion brosse

#### **A transférer au GT Ruralité**

- Construire une maison de village où il n'y en a pas
- Soutenir les comités associatifs
- Organiser une bourse d'échange de plantes
- Soutenir et développer les activités du Cercle Horticole
- Sensibiliser les gens au jardinage
- Créer un jardin communautaire
- Organiser une information sur l'utilisation raisonnée des produits phyto par les agriculteurs
- Organiser des journées fermes ouvertes pour mieux faire connaître le monde agricole
- Communiquer sur la vie et le calendrier agricole
  - Créer un comité de rédaction à cet effet au sein du CCAR
- Organiser des expositions d'art, prévoir une salle d'exposition
- Accepter différentes manières de vivre dans les villages (entrepreneurs, agriculteurs)

#### **A transférer au GT Services**

- Acquérir un 3<sup>ème</sup> Portabus
- Développer l'accueil extra-scolaire et une nouvelle crèche : après information sur les projets en cours, la proposition est retirée
- Organiser le ramassage scolaire en acquérant un minibus
- Développer les services d'aide aux aînés

#### **A transférer au GT Environnement & Patrimoine**

- Mise en valeur de l'Eglise de Lavoir et de son site



Pour le secrétariat de la CLDR,  
Mathilde Pauqué,  
Marc Van den Broeck

### Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

Aucun formulaire n'a été rempli

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Respect des horaires                 | - % |
| 2. Local adapté                         | - % |
| 3. Respect des temps de parole          | - % |
| 4. Clarté de l'information donnée       | - % |
| 5. Méthodologie de travail intéressante | - % |
| 6. Travail personnellement enrichissant | - % |

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Vanessa Sublet ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be) ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*